

Service de santé au travail

LIQUIDATION TOTALE ?

LES FAITS

- 1) Depuis 2008 : dégradation des relations de travail au sein du Service de Santé au Travail (SST), avec différentes interpellations de salariés auprès de la Direction du Centre et aucune action de sa part. En 2011, un médecin démissionnait, en 2013 et 2015 deux infirmières.
- 2) Les tensions et dysfonctionnements divers ont petit à petit augmenté jusqu'à l'année 2016 où elles se sont accentuées, et toujours pas d'action de la Direction du Centre.
- 3) Plusieurs accidents et/ou arrêts de travail au SST ont lieu entre novembre 2016 et début 2017, dont le chef de service qui demandait depuis plusieurs années à être remplacé, sans que cela ne soit fait.
Résultat : **plus de chef de service.**
- 4) En mars 2017, le Directeur du Centre nomme en urgence la cheffe du SST de Fontenay au poste resté vacant (avec cumul des 2 fonctions), et ceci malgré :
 - les avertissements de représentants du personnel au CHSCT (qui avait été eux-mêmes alertés par cette nomination),
 - la proposition de deux médecins de prendre l'intérim de chef de service.
- 5) Depuis, entre l'ingérence envers l'indépendance des médecins, les humiliations et dénigrement du travail des personnels, la situation ne fait que s'empirer, mais la Direction du Centre persiste dans ses choix. La souffrance est de plus en plus importante dans le service.

LE PRÉSENT

Les représentants du personnel au CHSCT ont voté une expertise qui s'est terminée le 1^{er} juillet 2017, dont une des nombreuses préconisations était un accompagnement par un cabinet spécialisé dans la psycho-dynamique du travail. Malgré l'acceptation de la Direction du Centre, celle-ci a tellement laissé passer de temps entre les différentes étapes (envoi de l'appel d'offre, dépouillement, envoi de la réponse, ...) qu'il s'est passé 6 mois entre la décision et l'arrivée effective du cabinet.

Depuis, l'hémorragie continue :

- Pendant l'été 2017, 2 médecins posent leur démission.
- En septembre 2017, une médecin pose sa démission, ainsi que la médecin de Fontenay.
- En février 2018, une autre médecin pose sa démission.
- En février 2018, une infirmière quitte le CEA.
- En février 2018, la secrétaire du service quitte le service.
- Un grand nombre de personnels restants cherche plus ou moins activement à partir.
- Des personnes sont en grande souffrance (burn-out, arrêts maladie, temps partiels thérapeutiques).
- Perte de l'agrément permettant au SST d'accueillir en stage des internes en médecine du travail.
- Le 5 mars 2018, démission du médecin du travail arrivé en novembre 2017 (prise d'effet la semaine prochaine).



Rien n'est fait pour retenir les salariés.

Le recrutement de médecins dans de telles conditions est de plus en plus difficile.

Parmi les médecins du travail, il reste actuellement :

- une interne en stage jusqu'au 30 avril 2018,
- une médecin démissionnaire qui part au mois de mai 2018,
- la médecin cheffe de service.

Le travail des infirmières, qui doit être encadré par un médecin du travail, est donc rendu particulièrement difficile.

L'AVENIR

La direction prévoit une baisse drastique des vacations de médecins spécialistes :

- Arrêt des vacations du cardiologue dès le mois de mars 2018.
- Non renouvellement du contrat de la psychiatre à partir de début 2019.
- Arrêt des consultations ORL.
- Division par deux du nombre d'ophtalmologues (sur les 2 actuels).

Quelle est la volonté de la Direction ?

Comment le renouvellement de l'agrément du SST sera-t-il possible en 2018 ?

Les représentants du personnel et les salariés du SST sont très inquiets pour l'avenir.

Ils demandent :

- que la direction prenne ses responsabilités, mette en place des mesures d'urgence pour assurer des embauches rapides de médecins, d'infirmières et de personnels administratifs ;
- que la direction s'engage fortement pour reconstruire un SST de qualité, en maintenant toutes les vacations de spécialistes.

